



COMITE DEPARTEMENTAL D'ATHLETISME DU MORBIHAN



COMPTE RENDU

**Réunion du Comité Directeur
vendredi 5 mars 2010
CS Kercado
VANNES**

Présents :

Nadine BEGNIC (Trésorière Générale) ; René BURBAN (membre, Président de la commission des clubs) ; Gérard COLLIN (membre) ; Isabelle DANET (membre) ; Dominique DERRIEN (Secrétaire Général); Joseph FALQUERHO (membre) ; Elisabeth LARNICOL (médecin) ; Jacques-Yves LEGRAND (Trésorier Adjoint, Président de la commission des officiels techniques) ; Blaise MAYANGA (membre, Président de la commission des jeunes) ; Eric MAZET (membre, Président de la commission des entraîneurs); Rémi RIO (Président) ; Serge RIGOT (membre, Président de la commission scolaire).

Excusés :

Jean-Pol JILET; Marie-José JILET; (membre) ; Jean-Marc HEURTAUX (membre) ; Yoann TUAL (membre).

Invité excusé :

Jean-Claude LE BOULICAUT (Président CDCHS).

La réunion débute à 19h15.

Intervention du Président :

Rémi RIO, Président du CDA 56, rappelle que les propos de cette réunion sont soumis au devoir de discrétion de la part de tous les participants. Seul le compte rendu publié et public de la réunion fait foi.

Il rappelle également que les membres du Comité Directeur ont pour mission l'intérêt général de l'athlétisme départemental et qu'ils n'ont donc pas pour rôle de vouloir favoriser l'intérêt individuel du club dans lequel ils sont adhérents licenciés.

Rémi RIO, faisant référence à l'excellence des résultats obtenus par le CANADA lors des jeux olympiques d'hiver de VANCOUVER, voit en ceux-ci la pertinence de la politique sportive initiée par le CANADA appelé DLTA (développement à Long Terme de l'Athlète). Il rappelle que le CDA 56 s'est inspiré très largement de ce document – comme par ailleurs la FFA – en insistant sur le fait que les performances d'un athlète n'arrivent que si l'on prend le temps nécessaire à l'expertise, soit 10 ans.

Rémi RIO informe qu'il a représenté le CDA 56 lors de l'Assemblée Générale du CDOS 56 le vendredi 26 février au Palais des Arts à Vannes. Il précise qu'il a demandé qu'il soit possible que les statuts du CDOS 56 soient sur son site et que les comptes rendus des réunions puissent être accessibles aux Présidents des Comités Sportifs morbihannais, membres de l'Assemblée Générale. Il a par ailleurs formulé le souhait que soit, sous l'égide du CDOS 56, organisée une table ronde avec tous les Comités Sportifs morbihannais en présence du Conseil Général 56 et de la DDCS 56 afin qu'il soit dressé un état des lieux sportifs départemental. Cet état des lieux permettrait de mettre en exergue ce qui est commun et ce qui est différent aux différentes structures départementales – avec les atouts et les faiblesses – et de dégager ainsi des orientations dans le cadre d'une mutualisation.

Rémi RIO a rencontré Lucien JAFFRE, Maire adjoint chargé des sports à la Ville de VANNES ainsi que Dominique WICQUART. Il leur a témoigné des excellentes relations qui existent entre la Ville de VANNES et le CDA 56. Il a été informé du projet acté des tribunes sur le stade de Kercado. Les travaux devraient débuter fin avril début mai (ce qui supposera une organisation particulière des compétitions et de l'accès au public ainsi qu'aux athlètes). Les tribunes couvertes – auront une capacité de 600 places et de places réservées aux handicapés avec une rampe d'accès. Un aménagement de l'actuel bâtiment au niveau de la ligne d'arrivée sera effectué à la demande du club local APV pour répondre mieux à ses fonctions. Rémi RIO a demandé, au nom du CDA 56, la possibilité d'avoir à sa disposition un local de rangement de matériel du CDA 56 dont l'utilisation pourrait faire l'objet d'une convention de partenariat avec des clubs et des établissements scolaires de la région vannetaise. Il a en outre demandé s'il était possible de disposer d'un local administratif pour le CDA 56 – indépendant de celui d'APV – afin de répondre à un besoin réel. L'implantation de ce local administratif sur un tel lieu identitaire se justifie d'autant plus que ce stade accueille la majorité des compétitions sur piste. Rémi RIO a informé qu'un CLE sera mis en place dès la rentrée 2011 et qu'il sera demandé des créneaux horaires sur le stade de Kercado. Une demande d'accréditation auprès du Maire de VANNES a été déposée afin que le CDA 56 puisse acquérir un minibus qui sera à sa disposition ainsi qu'à celle des clubs dans le cadre de conventions qui restent à écrire. Cette accréditation permettra à la société avec laquelle le CDA 56 est en relation de démarcher auprès des entreprises pour faire figurer leurs publicités sur le minibus. Ce dernier sera mis à disposition gratuite au CDA 56, à charge pour lui de l'assurer et d'en assurer l'entretien.

Rémi RIO informe qu'il a été surpris à la lecture du magazine Athlé Magazine N° 525 pages 40 et 41 de ne pas voir figurer le projet de salle couverte à Lanester. Il a demandé une explication au rédacteur en chef dont il a reçu ce jour réponse. Ce dernier explique qu'il a demandé des informations auprès des salariés et des élus fédéraux et que le projet de stadium vélodrome ne lui a pas été signalé. Il fera paraître un erratum dans le prochain numéro.

Rémi RIO informe de l'état actuel des "choses" concernant l'embauche d'un salarié chargé de missions techniques. Quelques candidatures ont été reçues mais le profil des celles-ci ne correspondent pas au profil du poste. D'autres candidats potentiels dont les noms ont été donnés par Alain DONIAS (CTS Pays de la Loire) ont été contactés qui répondaient parfaitement au poste proposé. Pour certains, les contraintes familiales ne leur permettent pas de pouvoir postuler. Pour d'autres, étant salarié en catégorie 6, la différence de salaire (le CDA 56 propose un salaire en catégorie 4 de la CCNS) est un frein évident. Le CDA 56 ne

peut en l'état actuel offrir mieux en termes de salaire. Le CDA 56 poursuivra sa recherche de candidats, le contrat devant être signé au plus tard fin mai. Rémi RIO rappelle qu'une telle embauche ne peut se faire à la va vite et qu'il s'est fait aider pour cette tâche par le CRIB de Profession Sport 56 ainsi que de Céline GIBOU de la DDCS 56.

Intervention du Secrétaire Général :

Dominique DERRIEN, Secrétaire Général, présente une synthèse de la "circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément".
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021712266>

Cette circulaire précise le rôle du projet associatif pour toute demande de subvention à partir d'un document unique cerfa. Si les demandes de subvention auprès du CNDS ont été pour cette saison non soumises à la présentation d'un projet associatif – à l'encontre de ce qui a été la règle générale dans la majeure partie des départements français – mais le seront dès la saison prochaine.

Il sera proposé aux clubs du CDA 56 un document unique d'élaboration de projet associatif. Ce document, simple, devrait permettre à tous les clubs de pouvoir s'inscrire dans cette démarche. http://oise.franceolympique.com/oise/fichiers/File/le_projet_de_club.pdf . Pour être plus en phase avec l'athlétisme, un guide élaboré par la Lignes des Pays de la Loire pourrait servir de guide efficace :

http://www.athle.com/upload/ssites/000015/alexandra/projet_club/guide_pratique_projet_club.pdf

La commission des clubs accompagnera les clubs qui le souhaitent pour ce travail. Ce document unique pourrait servir pour toute demande de subvention, tant auprès de l'Etat que du Département et des Communes ou Collectivités territoriales.

Pour que le projet associatif soit efficace, il faut qu'il tienne compte de la spécificité du club. Ainsi, pour un club maître, chaque section locale doit réaliser son projet associatif. L'ensemble des projets associatifs doit ensuite être intégré au projet associatif du club maître. De la même façon, le projet associatif d'une section sportive d'un club père doit être réalisé selon les mêmes modalités.

Les demandes de subventions doivent être issues des documents de l'Assemblée Générale dans lesquels elles doivent bien évidemment figurer.

La préparation du projet associatif doit donc être bien en amont de l'Assemblée Générale. Le CDA 56 invite donc les clubs désireux de s'inscrire dans cette démarche à préparer dès à présent l'écriture du projet associatif.

Intervention de la Trésorière Générale :

Nadine BEGNIC fait état de la trésorerie au 28/02/2010. Cette trésorerie saine fait apparaître un solde de 19 208,23 € sur le compte bancaire et de 58 558,34 € sur le livret. Ces sommes confortables de trésorerie seront imputées des dépenses importantes prévues notamment dans le budget prévisionnel ainsi que par la prise en charge du coût salarial.

Nadine BEGNIC a regroupé les dépenses selon les 6 axes du plan de développement. Par la suite, en suivant un modèle analytique, il sera présenté un tableau par action et par thème faisant apparaître clairement le budget alloué et les dépenses effectuées. Cette présentation sera d'autant plus nécessaire qu'elle devra répondre aux modalités précisées dans la circulaire citée par Dominique DERRIEN.

Bilan de la première partie de la saison :

Partie sportive

Cross country

Le Président Rémi RIO souhaite que le Comité Directeur réfléchisse sur l'organisation du championnat départemental de cross country. Il propose que soient fixées 2 conditions préalables au choix du lieu de la compétition :

- 1) Le lieu doit permettre de répondre à un cahier des charges en termes de sécurité et de couverture médicale, tant pour les athlètes que pour le public (et bien entendu pouvoir accueillir les infrastructures de contrôle anti-dopage). Le médecin du CDA 56 doit donc être sollicité à ce sujet avant tout accord d'organisation.
- 2) Le lieu doit permettre aux athlètes de pouvoir s'exprimer sportivement le mieux possible et offrir une visibilité la meilleure possible pour le public.

La réflexion – et la décision – sera faite lors du prochain comité directeur.

Cette réflexion doit bien évidemment tenir compte des documents fédéraux, dont le Manuel pratique d'organisation de courses hors stade 2010 :

http://www.athle.com/asp.net/main.pdf/pdf.aspx?path=/Reglement/Manuel_organisation_HS2010.pdf

Il est rappelé que les épreuves officielles EA/PO stipulent que les cross se font sous forme de relais (pas de cross en ligne) et que ces catégories ne peuvent participer en même temps et sur le même lieu que les BE/MI. Cela répond au principe général qui s'applique aux jeunes de l'éveil athlétique et des poussins : les rencontres ne doivent pas être basées sur la performance mais principalement sur le développement des habiletés motrices puis gestuelles. Les performances réalisées lors des intercomités minimales, tant la saison passée que cette saison, prouvent que cela n'est pas en contradiction avec cette politique sportive.

Le Comité Directeur souligne les performances des équipes minimales du CDA 56 lors de la ½ finale du championnat de France à EVREUX dans le cadre de l'intercomités minimales : les MIM terminent 2^{ème} et les MIF 5^{ème} (malgré des absences dommageables pour le résultat d'équipe). Pour rappel, la saison passée, les MIF avaient terminé 1^{ère} et les MIM 2^{ème}.

Une compensation financière de 30 €/minime sera faite aux clubs.

Salle

Le tour hivernal du Challenge Equip'Athlé qui se déroulera demain samedi 6 mars à PLOËRMEL sera la dernière compétition en salle de la saison.

Le CDA 56 se félicite de voir se pointer à un horizon proche la construction du stadium vélodrome de LANESTER. Cela doit donner un nouveau souffle à l'athlétisme hivernal départemental (et régional).

Le projet d'aménagement de la salle de PLOËRMEL pour répondre à des normes régionales est en cours.

Rémi RIO demande à ce que l'utilisation de la chronométrie soit fiabilisée et qu'un nombre plus important d'utilisateurs soit constitué.

Le cahier des charges pour l'organisation des meetings doit être rédigé avec précision, tant pour les meetings en salle que pour ceux sur piste

Piste

Le règlement du challenge BE/MI du CDA 56 devra être partiellement revu pour répondre aux nouveaux textes fédéraux, en particulier pour ce qui concerne le début de prise en compte des performances.

Les rencontres EA/PO sont un enjeu très important en matière d'encadrement "athlétique". L'augmentation des effectifs pour ces catégories et pour les 2 suivantes (BE/MI) montre que la politique fédérale appliquée au niveau départementale est efficiente. Blaise MAYANGA demande au Comité Directeur que le CDA 56 prenne en charge financière les médailles données aux EA/PO lors des rencontres. Le Comité Directeur accède à cette demande. Il sera demandé – comme pour les meetings et championnats pour lesquels le CDA 56 participe financièrement – de fournir un compte de résultat de chacune des rencontres et/ou compétitions.

Le Comité Directeur prend acte des "compétitions open" organisées par l'US Séné. Il est rappelé que seules les compétitions (et rencontres) inscrites au calendrier sont autorisées (il en est de même pour les courses hors stade). Rappel est fait également que la délégation donnée par l'Etat aux fédérations confère le monopole des compétitions de la discipline (cf. loi du 16 juillet 1984). L'US Séné se met donc dans un champ hors légalité en organisant ce type de rencontres. Le Comité Directeur, considérant que l'US Séné n'a jamais répondu aux différentes demandes qui lui ont été faites, décide de supprimer du calendrier la compétition présente sur le calendrier prévisionnel du 27 mars 2010 concernant les BE/MI et devant se dérouler à Séné.

Serge RIGOT, Président de la commission scolaire et membre associé de la Commission Nationale des Jeunes, évoque les propos tenus en réunion nationale (université d'été des jeunes) concernant les rencontres EA/PO. Il confirme que la politique du CDA 56 est en conformité avec la politique fédérale* concernant ces catégories et que force est de constater que pour quelques uns encore il y a une résistance à comprendre l'utilité de considérer les enfants de ces âges pour ce qu'ils sont et donc d'adapter la pratique de l'athlétisme.

*http://www.athle.com/asp.net/main.pdf/pdf.aspx?path=/fichiers/a3/2009/CNJ_PLENIERE_2_0091204.pdf (compte rendu réunion plénière CNJ du 04/12/2009).

Registre des épreuves officielles pour les EA/PO :

http://www.athle.com/pdf/athle_jeunes/doc_4637_2.pdf

http://www.athle.com/pdf/athle_jeunes/doc_3676_2.pdf

Philosophie de l'athlétisme des moins de 12 ans

http://www.athle.com/pdf/athle_jeunes/doc_3673_2.pdf

Les Assises des Comités Départementaux de la LBA ont souhaité que soient harmonisées au niveau des départements les rencontres EA/PO. Le règlement du classement des clubs fait d'ailleurs apparaître clairement le rôle des ligues pour la validation des rencontres:

http://www.athle.com/asp.net/main.pdf/pdf.aspx?path=/reglement/REGLEMENT_CLASSEMENTCLUBS_2010.pdf

La journée de transition PO 2 / BE 1 initiée par le CDA 56 est en parfaite concordance avec les orientations fédérales. A cette occasion, chaque enfant recevra un tee shirt spécifique.

Le CDA 56 a fait l'acquisition de matériel spécifique pour les rencontres EA/PO dans chacune des 2 zones. Ce matériel, dans le cadre d'actions spécifiques auprès des populations concernées, est également à la disposition des clubs sous réserve d'une convention écrite.

Rémi RIO demande que le calendrier prévisionnel soit élaboré dès le mois de juin et qu'il soit présenté en lecture croisée permettant, comme ce qui est fait pour les meetings internationaux, d'avoir une vision globale des compétitions et des épreuves proposées par

catégorie pour la saison sportive. Cette présentation simple permet, par catégorie, de visualiser facilement les dates des compétitions et les épreuves proposées au cours de la saison.

La mise en place des stages sera assurée par le futur salarié. Il faudra prévoir des stages – dans le cadre du CLE – pour les catégories CA/JU/ES.

Hors stade

Rémi RIO a rencontré le bureau de la CDCHS 56 en novembre. La CDCHS 56 est impliquée dans l'élaboration du seul calendrier. Il est souhaitable de redéfinir le rôle de la CDCHS, en respectant les textes, afin qu'elle participe plus largement à la politique générale du CDA 56.

L'organisation des courses hors stade à label est évoquée dans le cadre d'une association non affiliée à la FFA.

cf. cahier des charges des courses hors stade à label :

http://www.athle.com/asp.net/main.pdf/pdf.aspx?path=/reglement/label_HS_2010.pdf

Extrait :

[organisation qui doit être une structure de la FFA ou à défaut passer **une convention écrite** de support technique avec une structure de la FFA (Club, Comité ou Ligue),]

Il importe que cette convention écrite – qui est un contrat au sens juridique du terme selon le code civil – soit faite en toute connaissance de cause de la part du club qui engage sa responsabilité et donc celle de son Président ou de sa Présidente. Le CDA 56 pour sa part ne signera pas de convention écrite si celle-ci lui était demandée par une association non affiliée organisatrice d'une compétition hors stade. Pour information, les autorisations d'organisation de courses hors stade en Ille et Vilaine ne sont accordées par la Préfecture et la DDCS qu'aux seules associations affiliées à la FFA.

Soirée de l'athlétisme morbihannais

Elle n'a pu se tenir, faute d'avoir en notre possession les informations demandées aux clubs (1 seul ayant répondu). Le Comité Directeur décide qu'il sera adressé aux clubs les médailles du challenge BE/MI du CDA 56. Un bilan concernant les championnats des jeunes (CA à ES) sera fait afin de récompenser les athlètes concernés.

Les actions du plan de développement au travers des commissions :

Rappel est fait du principe des actions du plan de développement. Ces actions répondent à des objectifs déclinés selon 6 axes (structuration ; activités publics ; qualification ; équipements ; promotion ; haut niveau). Pour une adaptation aux critères des partenaires institutionnels, chacune des actions est associée à 5 domaines (conduite du projet associatif ; formation ; projet spécifique ; haut niveau ; emploi). A chacune des actions est associé un référent en charge du pilotage de l'action. Les actions peuvent se retrouver dans plusieurs axes et/ou domaines. Afin que chaque référent puisse avoir une lecture et un suivi plus aisé des actions dont il est le pilote, une grille des actions sera donnée à chaque Président de commission. La grille générale sera elle destinée pour le suivi général des actions, tant sur le plan financier que sur le plan administratif.

Ce travail de simplification sera assuré par la Trésorière Générale, le Secrétaire Général et le Président.

Domaine de la formation

Le CDA 56 prend à sa charge, conformément au budget prévisionnel, les frais de formation "Dirigeant". Douze candidats à l'examen se présenteront pour celui-ci le 20 mars au siège de la LBA. Cette formation a été très appréciée. Cependant, le contenu et la forme de l'examen (il faut avoir 90/120 réponses exactes) fait naître quelques inquiétudes. Cette apparente complexité ne va-t-elle pas décourager les bonnes volontés ? Pour autant, l'importance pour les dirigeants d'avoir une connaissance de base des différents textes ne fait pas de doute. Rémi RIO demande que le covoiturage soit utilisé au mieux pour le déplacement à PLOUFRAGAN.

La formation (et le recyclage) des juges régionaux et des jeunes juges se déroulera à AURAY le 13 mars. A ce jour, il y a 13 candidats "juge régional "et 6 candidatures "jeune juge". La liste des officiels techniques du CDA 56 est consultable sur le site. En rouge apparaissent le nom des officiels techniques dont la qualification n'a pas été prorogée et qui ne pourront donc pas être comptabilisés dans les quotas des juges.

La formation des entraîneurs se poursuit. Certains candidats sont en attente de la visite du CTS qui est actuellement en indisponibilité. Cette situation devrait être résolue par la LBA prochainement.

Colloque :

Elisabeth LARNICOL a dressé un état des médecins du département avec compétence ou capacité en médecine du sport. L'objectif est d'être en mesure de proposer une véritable cartographie des ressources médicales et paramédicales par secteurs géographiques dans le département.

Un colloque est en cours de préparation sur le thème de "La santé au travers de la pratique de l'athlétisme chez les jeunes". Ce colloque pourrait être organisé en collaboration avec les autres médecins des comités bretons et le médecin de la LBA. L'importance de ce colloque est de bien situer la pratique sportive dans le cadre de ce qui fait la spécificité de l'enfant. Un tel colloque s'adresse tout naturellement aux entraîneurs mais également aux parents.

Elisabeth LARNICOL souhaite également que soit positionné de façon claire le certificat médical par rapport à la pratique de l'athlétisme. Elle fait part de la nécessité que la visite des terrains de cross country soit abordée sur l'angle de la couverture médicale à mettre en place avant que ne soit accordée une éventuelle attribution d'organisation de la compétition.

Echéancier :

Un échéancier des prochaines réunions sera prochainement établi.

Le Président Rémi RIO demande aux Présidents des commissions d'élargir leur commission afin d'être dans une démarche participative de tous, élus ou non.

La réunion se termine à 22h00

Le Président du CDA 56
Rémi RIO

Le Secrétaire Général du CDA 56
Dominique DERRIEN